

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), que lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2017, à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande :

- Dérogation mineure au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, pour le bâtiment commercial situé au 10350 de la rue Renaude-Lapointe, sur le lot numéro 1 528 683 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone C-104, afin d'autoriser l'aménagement de trois allées d'accès alors que ledit règlement autorise seulement deux allées d'accès à cet emplacement.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 14 février 2017

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Me Viviana Iturriaga